

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_09_29_0292	CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 ENTRE LE COLLECTIF NORD-IS'AIR ET LA CAPI	C.C DU 29/09/2022
----------------------	---	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

45 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARY Alain – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy - ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite - DURAND Fabien donne pouvoir à BERGER Dominique – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - NICOLE-WILLIAMS Patrick donne pouvoir à DI SANTO Laurent – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

11 Conseillers communautaires absents : BELIME Gaëlle – CHRIQUI Vincent - DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MICHALLET Damien – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

Au travers de son Plan Climat-Air-Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a affirmé sa préoccupation et son intérêt pour la qualité de l'air de son territoire, et elle s'est engagée à mettre en place des actions tournées vers un approfondissement de ses connaissances, mais aussi sur l'information et la sensibilisation du grand public aux bonnes pratiques.

La volonté de la CAPI d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'air se concrétise notamment par un partenariat annuel avec ATMO Aura (ATMO Auvergne Rhône Alpes) afin de renforcer sa connaissance sur les origines et la quantification des polluants atmosphériques de son territoire, surveiller la qualité de l'air et alerter la population lors d'épisode de pic de pollution. La CAPI réalise des campagnes d'information et de sensibilisation du grand public sur les bonnes pratiques, soutient et accompagne les communes dans la lutte contre l'Ambroisie, propose des solutions alternatives de déplacements... Toutes ces actions concourent à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de la CAPI.

Le collectif associatif Nord Is'Air œuvre à la sensibilisation du grand public, à l'échelle du bassin du Nord-Isère, sur la qualité de l'air et regroupe 3 structures locales :

1. UFC-Que Choisir du Nord- Isère est une association locale à but non lucratif (RNA : W382000303, SIRET : 47942639700028) et qui intervient dans de nombreux secteurs tels que les traitements de litiges, enquêtes, représentation dans le secteur de la santé, et dans le secteur de l'environnement.
2. L'APIE (Association Porte de l'Isère Environnement) est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, créée en 1977, dont l'objet est la défense de l'environnement dans le Nord Isère.
3. « La petite fabrique de l'Isle d'Abeau » est un atelier partagé et convivial sur la commune de l'Isle d'Abeau dont l'objet est de proposer des machines, de la formation, et de l'accompagnement pour des projets techniques et artistiques.

Le collectif est financé par les cotisations de ses adhérents, des fonds propres, dons et subventions.

Le collectif Nord Is'Air propose des ateliers aux habitants dans lesquels il est possible de construire son propre capteur de particules, qui a vocation à être un outil pédagogique. Le collectif en assure la pose et si besoin le SAV. Le collectif a également ouvert cette possibilité dès 2021 aux communes volontaires et a ainsi équipé les communes de Ruy-Montceau, Bourgoin-Jallieu et Villefontaine. La CAPI accompagne cette initiative en permettant au collectif de bénéficier de l'expertise d'ATMO AURA pour étalonner les capteurs et comprendre leur fonctionnement par comparaison avec les équipements professionnels de mesure d'ATMO AURA présents sur le territoire.

Le collectif organise depuis 2 ans à Bourgoin-Jallieu un évènement grand public à l'occasion de la Journée Nationale Qualité de l'Air à la mi-octobre. La CAPI et ATMO AURA ont été associés à l'évènement organisé en 2021 à travers une présence sur place (stand) et la tenue d'une conférence d'information sur la mesure et les résultats de qualité de l'air locale.

Le collectif a le souhait à l'avenir de proposer d'autres capteurs de sensibilisation (capteurs de NO2 (dioxyde d'azote) et de bruit) et de réitérer les évènements de la Journée Nationale Qualité de l'Air.

La CAPI souhaitant soutenir les initiatives citoyennes concourant à l'information et à la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de prévention de la qualité de l'air propose de soutenir l'action du collectif Nord Is'Air en établissant un partenariat et en allouant une subvention de 1000€ au collectif, représenté par UFC Que Choisir Nord-Isère, pour l'année 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre le collectif Nord Is'Air et la CAPI pour l'année 2022,
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention du collectif Nord Is'Air à hauteur de 1000 € prévue au budget pour l'année 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la CAPI la convention de partenariat 2022 avec le collectif Nord Is'Air et les documents s'y rapportant qui en découlent,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO